

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU JEUDI 12 FEVRIER 2026 - 17 HEURES 30**

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Présents :

M. Patrick VASSAL, M. Gilbert LEPELTIER (a quitté la séance à 18h30 pendant la présentation de la question 5), Mme Maryse GUYOMAR, Mme Nadine STARK-CHOIGNON, M. Patrice VARLET, M. Renaud GUILLEMARD, M. Thierry GOBINO, Mme Yvonne DANIELLOT

Représenté(s) :

M. Vincent MORISSE donne pouvoir à M. Patrick VASSAL, M. Charles INGBERG donne pouvoir à M. Thierry GOBINO, Mme Danièle PROVOST donne pouvoir à Mme Yvonne DANIELLOT, Mme Josiane DEVAUX-DE MOURGUES donne pouvoir à M. Renaud GUILLEMARD, Mme Justine PERONNET donne pouvoir à M. Gilbert LEPELTIER, M. Michel FACCIN donne pouvoir à M. Patrice VARLET

Absent (s) :

Mme Simone LONG (arrivée à la question 5 à 17h55)

Secrétaire de séance :

Mme Catherine LEROY

Monsieur le Président / Vice-Président ouvre la séance à 17h35 procède à l'appel nominatif des membres et déclare que le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 04 DECEMBRE 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 04 décembre 2025, tel qu'annexé à la présente délibération ;

-**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son Vice-Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal.

2. DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

-**PREND ACTE** des décisions n° 2025-0031 à 2025-0037 prise par le Président du Centre Communal d'Action Sociale telle que listée en annexe de la présente délibération.

3. ABROGATION DU REGLEMENT DE DOMICILIATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-**D'ABROGER** le règlement intérieur de domiciliation des personnes sans domicile stable du Centre Communal d'Action Sociale au profit du règlement intérieur de domiciliation de la Préfecture du Var et ses annexes dès que la présente délibération sera publiée et exécutoire ;

-**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son Vice-président à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

4. RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS POUR LES CRÈCHES-ANNÉE 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **à l'unanimité**

-**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son Vice-président à recruter, des agents contractuels saisonniers en 2026 selon les modalités suivantes : un agent par crèche pour une durée de deux mois maximum sur la période de juillet/août ;

-**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son vice-président à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou document pour rendre effective cette décision.

5. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

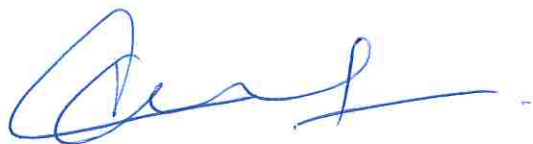
-DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Maxime ;

-DE VOTER A L'UNANIMITE POUR PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2026 présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Secrétaire de séance

Mme Catherine LEROY



Président de séance :

M. Patrick VASSAL, Vice-Président

